LA SANTÉ AU CŒUR DES TERRITOIRES



7 ACTIONS DU DÉPARTEMENT POUR UNE SANTÉ DE PROXIMITÉ

PYRENEES ORIENTALES
le Département

leDepartement66.fr



BIENVENUE DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES !

Mesdames, Messieurs,
Chèr(e)s docteur(e)s,

Je vous souhaite la bienvenue dans les Pyrénées-Orientales.
Je vous remercie pour votre présence qui est précieuse et qui témoigne de votre engagement au service de la santé de toutes et tous. J'espère que cette expérience vous permettra de découvrir la richesse de notre département, la beauté de ses paysages, entre mer et montagne, et le cadre de vie qu'il offre.

Comme la plupart des départements en France, les Pyrénées-Orientales font face à un défi majeur : préserver et renforcer une présence médicale de proximité.
Le vieillissement de la population, les besoins croissants en soins et les inégalités territoriales nous imposent d'agir collectivement pour garantir à chaque habitant un accès aux soins adapté à ses besoins.

La santé n'est pas une compétence du Département mais c'est un choix politique. Depuis plusieurs années déjà, la majorité a souhaité en faire sa priorité. Etre soigné dans de bonnes conditions et à proximité de son lieu de vie est avant tout un enjeu de solidarité, d'égalité, et de qualité de vie.
Aux côtés de l'Agence régionale de santé, de l'État, des communes, des intercommunalités et des professionnels de santé, le Département mobilise tous les leviers dont il dispose pour soutenir les territoires et favoriser une présence médicale durable.

Ces quelques pages vous présentent les principales actions engagées par le Département. Elles portent une ambition commune : contribuer à une offre de santé plus juste, plus accessible et plus proche de chacune et chacun, partout dans les Pyrénées-Orientales.

Bon séjour ... et à bientôt !

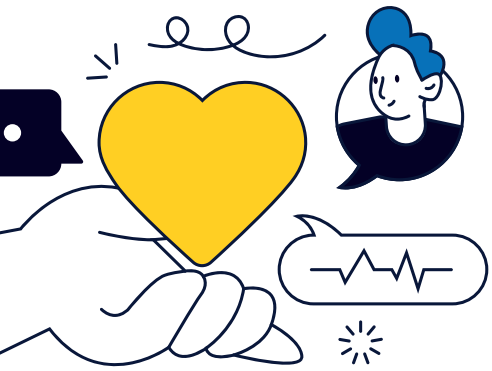
Hermeline MALHERBE,
Présidente du Département des Pyrénées-Orientales











1.

L'ACCÈS AUX SOINS : UN ENJEU MAJEUR POUR LES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Les Pyrénées-Orientales sont confrontées à une situation de démographie médicale particulièrement fragile. Le vieillissement de la population, l'âge élevé d'une partie des médecins et les disparités entre les territoires accentuent les difficultés d'accès aux soins.

Face à cet enjeu, le Département agit. Dès 2021, le Département a réalisé, avec l'appui de l'Observatoire régional de la santé, un diagnostic de l'offre médicale afin de mieux identifier les freins à l'accès aux soins et les leviers d'action.

Notre objectif : permettre à chaque habitant, où qu'il vive, d'accéder à une offre de soins adaptée aux réalités de son territoire.

2.

DES ESPACES DE SANTÉ AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

Depuis 2010, le Département accompagne financièrement les communes et territoires dans leurs projets de création de structures de santé : maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé, pôles de santé...).

Plus de 2 millions d'euros ont d'ores et déjà été mobilisés pour soutenir ces projets partout dans les Pyrénées-Orientales. Le Département fait le choix de s'adapter aux réalités locales : il n'impose aucun modèle mais accompagne les projets en fonction des besoins du territoire, de la dynamique médicale existante et des partenariats locaux .

3.

DONNER ENVIE DE VENIR ... & DE RESTER !

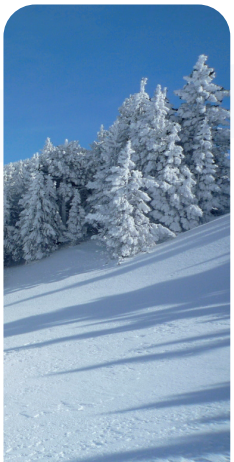
Lutter contre la désertification médicale, c'est aussi agir en amont pour attirer de nouveaux professionnels de santé dans les Pyrénées-Orientales. Le Département a ainsi impulsé la création d'une **« Maison des internes »** sur le site de l'Hôpital de Perpignan, portée par l'Office public Habitat 66. Elle permet d'accueillir dans de bonnes conditions les étudiants et les jeunes médecins stagiaires ou vacataires.

Bien accueillir les internes, c'est leur donner l'envie de découvrir notre territoire, et demain de s'y installer et exercer.

4.

RENFORCER L'OFFRE DE SOINS ET LA FORMATION

Dans le même esprit, le Département agit pour la présence d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU) qui constituerait un levier important pour renforcer l'offre de soins, la formation des professionnels et l'attractivité médicale des Pyrénées-Orientales.
C'est pourquoi l'Assemblée départementale a adopté une motion unanime adressée au Gouvernement en faveur de la création d'un CHU dans les Pyrénées-Orientales.
La majorité départementale reste mobilisée pour faire aboutir cette requête.



5.

AGIR POUR LES PUBLICS LES PLUS FRAGILES

Parce que les difficultés d'accès aux soins touchent d'abord les plus vulnérables, le Département accompagne les personnes les plus précaires dans leur parcours vers le soin. Depuis plus de dix ans, le Département soutient les outils de coordination entre médecine de ville, établissements de santé, acteurs sociaux et médico-sociaux, notamment à travers les **Contrats locaux de santé (CLS).**

Parce que santé et solidarité sont étroitement liées, le Département agit au plus près des personnes qui en ont le plus besoin.



6.

MOBILISER DE NOUVEAUX LEVIERS

Pour aller encore plus loin et répondre aux nouvelles attentes des futur(e)s docteur(e)s en matière de préservation de la vie familiale et de salariat des médecins, le Département s'est inscrit dès l'origine dans le **Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Ma Santé, Ma Région ».** Ce partenariat permet notamment de contribuer à l'installation d'équipes de soin salariées (médecins généralistes, sages-femmes, IPA) dans des centres de santé, lorsque cette solution correspond aux besoins du territoire et des professionnels.

Le Département souhaite ainsi pouvoir accompagner la création ou la transformation de centres de santé dans les secteurs confrontés à un manque de médecins ou présentant un risque de fragilisation de leur offre de soins. Ainsi, avec la Région Occitanie, Le Département accompagne en investissement et en fonctionnement quatre centres : **Amélie-les-Bains, Saint-Feliu-d'Amont / Millas, Céret et Fourques (étendu désormais à la Communauté de Communes des Aspres).**

7.

CONSTRUIRE UN VRAI « PACTE DÉPARTEMENTAL » DE LA SANTÉ

La lutte contre la désertification médicale repose sur **un travail d'équipe.** Le Département souhaite fédérer les collectivités, l'ARS, les professionnels de santé, les Ordres professionnels, les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et les intercommunalités autour d'une stratégie commune.

Ce Pacte départemental de la Santé voté en 2022 a mis en oeuvre et actualisé toutes les actions et permet de mobiliser tous les leviers disponibles :

- développer les lieux de santé de proximité
- attirer et accueillir les jeunes médecins
- faciliter leur installation dans les Pyrénées-Orientales
- renforcer la coordination entre les acteurs
- améliorer l'accès aux soins des publics les plus fragiles
- accompagner l'évolution des métiers de santé, notamment les infirmiers en pratique avancée et les assistants médicaux.

Département des Pyrénées-Orientales - Direction de la communication - © Photos : D.Rochas/Département66, DR - 11/26